

## **Actualité des décisions du Conseil constitutionnel : semaine du 19 au 25 septembre 2015**

## **Actualité des décisions du Conseil constitutionnel : semaine du 19 au 25 septembre 2015**

28/09/2015

### **Actualité des décisions du Conseil constitutionnel : semaine du 19 au 25 septembre 2015**

*La Rédaction législation de LexisNexis vous propose une synthèse relative aux saisines et aux décisions du Conseil constitutionnel.*

#### **Saisines :**

- **Cons. const., affaire n° 2015-501 QPC du 23 septembre 2015** : Code de procédure pénale, article 786, alinéa 3
- **Cons. const., affaire n° 2015-502 QPC du 23 septembre 2015** : Code du travail, 1° de l'article L. 2135-13

#### **Décision rendue et non publiée :**

- **Cons. const., décision n° 2015-485 QPC du 25 septembre 2015 [Acte d'engagement des personnes détenues participant aux activités professionnelles dans les établissements pénitentiaires] :**

« Article 1er. - L'article 33 de la loi n° 2009-1436 du 24 novembre 2009 pénitentiaire est conforme à la Constitution. »

#### **Décisions rendues et publiées :**

- **Cons. const., décision n° 2015-484 QPC du 22 septembre 2015 [Incrimination de la mise en relation de clients avec des conducteurs non professionnels] publiée au *Journal officiel* du 25 septembre 2015 :**

« Article 1er. - Le premier alinéa de l'article L. 3124-13 du Code des transports est conforme à la Constitution. »

- **Cons. const., décision n° 2015-480 QPC du 17 septembre 2015 [Suspension de la fabrication, de l'importation, de l'exportation et de la mise sur le marché de tout conditionnement à vocation alimentaire contenant du Bisphénol A] publiée au *Journal officiel* du 19 septembre 2015 :**

« Article 1er. - Les mots « La fabrication » et « , l'exportation » figurant au premier alinéa de l'article 1er de la loi n° 2010-729 du 30 juin 2010 tendant à suspendre la commercialisation de biberons produits à base de bisphénol A sont contraires à la Constitution.

Article 2. - Le surplus de l'article 1er de la loi du 30 juin 2010 précitée est conforme à la Constitution.

Article 3. - La déclaration d'inconstitutionnalité de l'article 1er prend effet à compter de la publication de la

---

*présente décision dans les conditions fixées par son considérant 13 ».*

**· Cons. const., décision n° 2015-481 QPC du 17 septembre 2015 [Amende pour défaut de déclaration de comptes bancaires ouverts, utilisés ou clos à l'étranger] publiée au *Journal officiel* du 19 septembre 2015 :**

« Article 1er. - Les mots « du deuxième alinéa de l'article 1649 A et » et « compte ou » figurant à la première phrase du paragraphe IV de l'article 1736 du Code général des impôts dans sa rédaction résultant de la loi n° 2008-1443 du 30 décembre 2008 de finances rectificative pour 2008 ainsi que la seconde phrase du même paragraphe IV sont conformes à la Constitution ».

**· Cons. const., décision n° 2015-482 QPC du 17 septembre 2015 [Tarifs de la taxe générale sur les activités polluantes portant sur les déchets non dangereux] publiée au *Journal officiel* du 19 septembre 2015 :**

« Article 1er. - Sous la réserve énoncée au considérant 7, les dispositions des A, B et C du tableau du a) du A du 1 de l'article 266 nonies du Code des douanes sont conformes à la Constitution ».

**· Cons. const., décision n° 2015-483 QPC du 17 septembre 2015 [Règles d'assujettissement aux prélèvements sociaux des produits des contrats d'assurance-vie « multi-supports »] publiée au *Journal officiel* du 19 septembre 2015 :**

« Article 1er. - Sous la réserve énoncée au considérant 6, le quatrième alinéa du 3° du paragraphe II de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale est conforme à la Constitution ».

**La Rédaction Législation.**

© LexisNexis SA